

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 20 avril 2023

L'Union suisse des paysans soutient le projet de réforme de la formation agricole initiale

La Chambre suisse d'agriculture soutient la proposition de l'OrTra AgriAliForm de maintenir en principe la durée de la formation agricole initiale à trois ans et de la renforcer par une quatrième année facultative. Les futur·e·s agriculteurs et agricultrices profiteront ainsi d'outils encore plus adéquats pour faire face aux défis croissants de leur profession.

La Chambre suisse d'agriculture (CSA), soit le parlement de l'Union suisse des paysans (USP), a examiné aujourd'hui le projet de réforme de la formation agricole initiale et a adopté la prise de position correspondante à l'attention de l'OrTra AgriAliForm. L'USP soutient la proposition de maintenir une formation de trois ans avec un choix d'orientations en troisième année et d'introduire une quatrième année facultative pour se former dans une seconde orientation. Pour que le modèle comprenne les améliorations nécessaires, la faïtière agricole souhaite augmenter le nombre total de leçons et optimiser les compétences opérationnelles fixées. De plus, les membres de la CSA souhaitent limiter le nombre de cours interentreprises à 12 jours au maximum. Le nouveau permis pour l'emploi de produits phytosanitaires devra faire partie intégrante de la formation initiale. La réussite de l'examen dudit permis ne sera toutefois pas une condition sine qua non à l'obtention du CFC. En outre, l'USP estime qu'il est impératif de réviser également la formation professionnelle supérieure et de prévoir suffisamment de temps pour la mise en œuvre du plan de formation et l'élaboration du matériel pédagogique.

La CSA s'est également penchée sur le train d'ordonnances agricoles 2023. Surtout la redistribution prévue des paiements directs en faveur des nouvelles contributions au système de production a donné lieu à des discussions. Il est notamment prévu de réduire les contributions à la sécurité de l'approvisionnement, les contributions SST et celles à la biodiversité. Les membres s'accordent à dire que ces coupes affaibliraient surtout l'élevage. De plus, ils estiment qu'il n'est pas judicieux de procéder à une réduction préventive tant que la participation effective aux programmes volontaires restera incertaine. La CSA s'oppose donc à ces redistributions. En outre, elle se prononce toujours contre le versement direct des suppléments laitiers. Elle souhaite également maintenir l'objectif de réduction de l'azote à 10 % d'ici 2030. Les derniers calculs de la Confédération montrent eux aussi qu'un objectif de réduction plus élevé n'est pas réaliste. L'USP va désormais soumettre la prise de position mise au net à l'OFAG.

Enfin, les membres de la CSA ont fixé les recommandations de vote pour le scrutin du 18 juin. Après une analyse du pour et du contre, ils recommandent le « oui » à la loi climat en raison de l'importance des conséquences du changement climatique pour l'agriculture. Pour des raisons de politique financière, la CSA soutient le projet d'imposition minimale prévue par l'OCDE. Pour finir, elle a renoncé à donner une recommandation de vote sur les ordonnances COVID-19.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, vice-directeur de l'USP, tél. 079 280 69 66

www.sbv-usp.ch